DEUBERATIONS Révnion du Conseil Municipal Du 26 MARS 2015

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015

L'An deux Mil quinze

le 26 Mars à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy **ANDRAULT,** Maire.

<u>PRESENTS</u>: ARCHAMBAULT Evelyne, BOIS Monique, BONNET-BEAUVAIS Nadine, DUMAGNIER Nathalie, ANDRAULT Guy, BERTHO Alain, CHENU Vincent, GIROD Pierre-Eric, PALAU François et PERRIN Romain.

<u>EXCUSES</u>: **GUYONNET** Patricia, **MARNAY** Bernadette, **RENOUX** Claudie, **GUERET** Laurent et **LOISEAU** Frédéric.

PROCURATIONS: **GUYONNET** Patricia à **DUMAGNIER** Nathalie

RENOUX Claudie à ARCHAMBAULT Evelyne

LOISEAU Frédéric à BERTHO Alain.

Monsieur CHENU Vincent est désigné comme secrétaire.

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Budget commune

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir examiné les propositions nouvelles de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2015.

Buget assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir examiné les propositions nouvelles de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2015.

2. VOTE DES IMPÔTS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions fiscales prévues par la loi des finances pour 2015;
- Vu le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières fixés pour 2015 à
- Vu le produit fiscal à taux constants qui s'élève à 366 622 €

Proposition du Maire

Après délibération, à l'unanimité

FIXE le produit fiscal attendu à € 376 622

2. **DECIDE** de faire varier les taux des quatre taxes dans les mêmes proportions en appliquant un coefficient de variation uniforme de **1,027276** aboutissant aux taux suivants :

Taxe d'habitation	18,39 %
Taxe sur le foncier bâti	9,93 %
Taxe sur le foncier non bâti	44,60 %
CFE	20,71%

3. LANCEMENT DEMARCHES « AGENDA 21 »

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHENU Vincent,
- Après en avoir délibéré,
- ➤ **Vu** la Déclaration des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, réunies à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 ;
- ➤ **Vu** la loi n°99-533 d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire du 25 juin 1999 ;
 - Vu la loi n°2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 ;
 - Vu la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ;
 - Vu la loi n°2003-590 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat du 2 juillet 2003 ;
- **Vu** la loi n°2003-710 d'Orientation et de Programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 ;
 - Vu la Charte de l'Environnement adossée à la constitution française du 1^{er} mars 2005;
- ➤ **Vu** la circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie du 13 juillet 2006 :
- **Vu** la loi n°2009-967 de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle (dite loi Grenelle 1) de l'Environnement du 3 août 2009 ;
- > **Vu** la loi 2010-788 portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) ;
- ♣ Considérant l'intérêt de la commune de Savigny L'Evescault de s'inscrire dans une démarche de développement durable volontariste et de contribuer à l'échelle locale à un meilleur équilibre entre les dimensions environnementales, sociales et économiques basé sur une démarche participative des différents acteurs de la commune ;
- **Considérant** l'importance de prendre acte et date de l'engagement du Conseil Municipal sur ce thème et sur la démarche proposée ;
 - 1. APPROUVE le projet AGENDA 21 tel que présenté

2. DECIDE:

- d'élaborer et de mettre en œuvre un **AGENDA 21** sur les bases de diagnostics partagés internes et externes et d'une réflexion stratégique pour l'élaboration d'un plan d'action ;
- de mettre en place une démarche éco-responsable au sein des services de la collectivité ainsi que sur l'ensemble de son territoire ;
 - de définir ultérieurement le processus de gouvernance de l'AGENDA 21.
- 3. **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes pour sa mise en œuvre.

4. PROGRAMME DES TRAVAUX

A. <u>Demande de subvention acquisition Bar-Hôtel-Restaurant Le Savinois</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la Commune du Bar-Hôtel-Restaurant Le Savinois, le dépôt de pain, le 10 mars 2015 pour un montant de **100 000** € et la Commission d'agence de **8 000** €.

Il précise qu'il est possible d'obtenir une aide départementale pour soutenir les commerces de première nécessité en milieu rural dans le cadre du Fonds d'Action Economique (**FISAC**).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

- SOLLICITE auprès du CONSEIL GENERAL l'octroi du Fonds d'Action Economique le plus élevé que possible
- CHARGE le Maire de la poursuite du dossier.

B. <u>Extension Cantine – Garderie - Construction salle de motricité école - Chauffage centralisé : Demande subvention départementale</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'adapter les locaux scolaires aux évolutions d'effectifs des écoles, de réaliser des mises aux normes d'accessibilité et de prévoir des travaux d'économie d'énergie.

Il détaille chaque programme de travaux :

- Extension cantine-Garderie : coût estimé à 135 000 € hors taxes

Agrandissement des deux structures existantes, opération rendue nécessaire par l'accroissement de l'effectif scolaire.

- <u>Ecole primaire</u> - <u>Salle de motricité</u> : coût estimé à **64 000 € hors taxes**

Construction d'une nouvelle salle multi-activités pouvant accueillir 30 élèves avec rangements et sanitaires.

- <u>Ecole primaire travaux de rénovation et modernisation</u> : coût estimé à **45 000 € hors taxes** Mise aux normes installation électrique, mise aux normes d'accessibilité, isolation
- Ecole maternelle rénovation générale des locaux : coût estimé à 10 000 € hors taxes
- Chaufferie centralisée : coût estimé à 76 000 € hors taxes

Réalisation d'un chauffage bois centralisé pour tous les bâtiments de l'enceinte scolaire.

Le montant total de l'opération s'élève à 330 000 € hors taxes, soit 396 000 € TTC.

Il informe qu'il est possible d'obtenir une aide départementale pour ce genre d'opération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- ADOPTE l'Avant Projet Définitif de ces travaux ;
- SOLLICITE auprès du CONSEIL GENERAL, dans le cadre du Programme 2012-2015 d'Aide au Développement des Communes – travaux dans les bâtiments scolaires – une subvention à hauteur de 25% du coût hors taxes, plafonnée à 100 000 €
- DETERMINE le plan de financement ainsi :

Subvention Conseil Général : 82 500 €

- Subvention Région (FRIL) : 76 200 €

- Subvention Région (FREE) : 32 000 €

- DETR: 92 400 €

- Autofinancement : 112 900 €

CHARGE le Maire de la poursuite du dossier.

C. <u>Travaux bâtiments communaux - Réhabilitation salle de l'Etang :</u> <u>Demande subvention départementale</u>

Monsieur Le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de l'Etang estimé à 15 000 € hor taxes, soit 18 000 € TTC consistant en une mise aux normes d'accessibilité (WC handicapés, rampe d'accès), isolation murs et plafonds (économie d'énergie) et remplacement menuiseries.

Sachant que dans le cadre du Programme d'Aide au Développement des Communes – Bâtiments Communaux -, le Département octroie des subventions plafonnées à 50 000 € pour la durée du PADC

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet de grosses réparations dans la salle des fêtes de l'Etang ;

SOLLICITE une subvention de 28% du montant hors taxes des travaux.

DETERMINE le plan de financement ainsi :

■ Subvention Conseil Général : 3 750 €

Subvention Région (FRIL) : 4 500 €

Autofinancement : 9 750 €

CHARGE le Maire de la poursuite du dossier.

D. <u>Extension Cantine – Garderie - Construction salle de motricité école - Chauffage centralisé : Demande DETR</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'adapter les locaux scolaires aux évolutions d'effectifs des écoles, de réaliser des mises aux normes d'accessibilité et de prévoir des travaux d'économie d'énergie.

Il détaille chaque programme de travaux :

- Extension cantine-Garderie : coût estimé à 135 000 € hors taxes

Agrandissement des deux structures existantes, opération rendue nécessaire par l'accroissement de l'effectif scolaire.

- Ecole primaire - Salle de motricité : coût estimé à 64 000 € hors taxes

Construction d'une nouvelle salle multi-activités pouvant accueillir 30 élèves avec rangements et sanitaires.

- <u>Ecole primaire travaux de rénovation et modernisation</u> : coût estimé à **45 000 € hors taxes** Mise aux normes installation électrique, mise aux normes d'accessibilité, isolation
- Ecole maternelle rénovation générale des locaux : coût estimé à 10 000 € hors taxes
- Chaufferie centralisée : coût estimé à 76 000 € hors taxes

Réalisation d'un chauffage bois centralisé pour tous les bâtiments de l'enceinte scolaire.

Il précise que cette opération a été rendue nécessaire par l'accroisesement de l'effectif scolaire. Le montant total de l'opération s'élève à **330 000 € hors taxes**, soit **396 000 € TTC**.

Il informe qu'il est possible d'obtenir de l'Etat une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour réaliser ce genre d'investissement.

Le Conseil Municipal,

- ❖ ADOPTE l'Avant Projet Définitif de ces travaux ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention constituant La Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – travaux dans les bâtiments scolaires – une subvention à hauteur de 28% du coût hors taxes, plafonnée à 150 000 €
- ❖ **DETERMINE** le plan de financement ainsi :

DETR : 92 400 €

- Subvention Conseil Général : 82 500 €

Subvention Région (FRIL): 76 200 €

- Subvention Région (FREE) : 32 000 €

· Autofinancement : 112 900 €

- * CHARGE le Maire de la poursuite du dossier.
- E. <u>Travaux bâtiments communaux : Extension Cantine Garderie Construction salle de motricité école Chauffage centralisé : Réhabilitation salle de l'Etang : Demande subventions régionales</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'adapter les locaux scolaires aux évolutions d'effectifs des écoles, de réaliser des mises aux normes d'accessibilité et de prévoir des travaux d'économie d'énergie dans tous les bâtiments communaux.

Il détaille chaque programme de travaux :

- <u>Extension cantine-Garderie</u> : coût estimé à **135 000 € hors taxes**

Agrandissement des deux structures existantes, opération rendue nécessaire par l'accroissement de l'effectif scolaire.

- Ecole primaire - Salle de motricité : coût estimé à 64 000 € hors taxes

Construction d'une nouvelle salle multi-activités pouvant accueillir 30 élèves avec rangements et sanitaires.

- <u>Ecole primaire travaux de rénovation et modernisation</u> : coût estimé à **45 000 € hors taxes** Mise aux normes installation électrique, mise aux normes d'accessibilité, isolation
- Ecole maternelle rénovation générale des locaux : coût estimé à 10 000 € hors taxes
- Chaufferie centralisée : coût estimé à 76 000 € hors taxes

Réalisation d'un chauffage bois centralisé pour tous les bâtiments de l'enceinte scolaire.

- Rénovation salle de l'Etang : coût estimé à 15 000 € hors taxes

Mise aux normes d'accessibilité (WC handicapés, rampe d'accès), isolation murs et plafonds (économie d'énergie) et remplacement menuiseries.

Le montant total de l'opération s'élève à 345 000 € hors taxes, soit 414 000 € TTC.

Ce programme de travaux s'inscrivant dans les priorités régionales, la Région POITOU-CHARENTES aide les communes dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention Locale **(FRIL)** 2014-2016 dans la limite d'un plafond d'assiette de travaux éligibles de 400 000 € pour les communes.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré

- ADOPTE l'Avant Projet Définitif de ces projets d'investissement ;
- ❖ SOLLICITE auprès du CONSEIL REGIONAL, dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL) 2014-2016 – une subvention la plus élevée que possible ;
- ❖ **SOLLICITE** auprès du CONSEIL REGIONAL, dans le cadre du Fonds Régional Excellence Environnementale (FREE)— une subvention la plus élevée que possible ;

DETERMINE le plan de financement ainsi :

Subvention Région (FRIL) : 80 700 €

- Subvention Région (FREE) : 32 000 €

- Subvention Conseil Général : 86 250 €

- DETR: 92 400 €

- Autofinancement : 122 650 €

CHARGE le Maire de la poursuite du dossier.

5. OPERATION VOIRIE- DEMANDE FSID (FONDS DE SOUTIEN ET D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENTAL)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opération voirie resprésentant une dépense hors taxes de 9219 €.

Acquisition de matériel :

Remorque: 1 500 €
 Cloueur + compresseur: 901 €
 Laser rotatif: 589 €

<u>Matériel de transport</u> :

Peugeot Expert : 6 229 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de ce projet,

Après délibération,

- **ADOPTE** le projet tel que présenté et sachant que le Département soutient les projets d'investissement de cette nature :
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général le Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental (FSID) à hauteur de **7190** € ;
 - CHARGE le Maire de la poursuite du dossier.

6. DIVERS

- Monsieur Olivier GLON est le nouvel agent d'entretien des locaux en rempacement de David CORNU qui a rompu sa période d'essai pour un CDI à 35 heures.
- Carmel POHIN assure le remplacement de Maryline DAMJANAC en congés maladie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures